

Compte rendu de la réunion du SIVOS **de POUILLY SUR SAONE du 12 décembre 2016**

Le lundi 30 janvier 2017 à 18 h 30, s'est réuni le Conseil Syndical du SIVOS de Pouilly sur Saône, régulièrement convoqué le 23 janvier 2017 par Mme MONOT Laurie, Présidente.

Présents : Mme MONOT Laurie, M. VINEL René, M. DELACOUR Sébastien, Mme FAVIER Simone (suppléant FURET Stéphane), Mme LONJARET Jocelyne, M. AUBERT Benoit, M. VADOT Franck, Mme DECHAUD Martine, M. HIRARDOT Dominique (suppléant M. BELORGEY Sébastien)

Étai(ent) absent(s) : M. CANON Hervé, M. GASSER Pierre, Mme LEBESQUE Sonia

Étaient absents excusés : M. FURET Stéphane (suppléé par Mme FAVIER Simone)

Secrétaire de Séance : Monsieur VINEL René

Approbation du compte rendu de la réunion du 12.12.2016

Délibération 1 : Election d'un nouveau vice-président

Mme MONOT rappelle que suite à la démission de M. SMARGIASSI Aurélien, il convient d'élire un nouveau vice-président.

Après consultation de l'assemblée, Monsieur VADOT Franck, indique qu'il souhaite se présenter à ces fonctions.

Il est procédé au vote, le dépouillement donne le résultat suivant :

8 bulletins trouvés dans l'urne

8 suffrages exprimés

Monsieur Franck VADOT obtient 8 voix

Monsieur Franck VADOT est déclaré vice-président.

Délibération 2 : Demande de subvention de la coopérative des écoles pour financer un projet pédagogique autour du thème du cirque.

Mme MONOT rappelle que le SIVOS verse chaque année une somme de 500 € à la coopérative scolaire pour participer au spectacle de Noël qui est traditionnellement proposé aux enfants.

L'équipe pédagogique a décidé cette année de ne pas commander de spectacle de Noël, et demande que la somme de 500 € de subvention non utilisée soit versée à la coopérative scolaire pour aider à financer le projet pédagogique autour du thème du cirque.

Lors de la dernière réunion du conseil syndical, il avait été décidé de ne pas se prononcer, en l'attente de renseignements complémentaires et notamment savoir si tous les enfants des écoles seront bien associés au projet. Renseignements pris, le projet cirque coûtera environ 3000 à 3500 €, ne concerne que les élèves du CP au CM2. Le cycle se terminera par un spectacle dont la date et le lieu n'est pas encore connu.

Mme MONOT indique que le projet cirque est un projet très intéressant pour les enfants, mais qu'il s'agit d'un projet pédagogique que le SIVOS n'a pas vocation à financer.

Deux choses la dérangent dans le cas présent :

- Tout d'abord le fait que les enseignants aient décidés de supprimer le spectacle de Noël sans prévenir et sans solliciter l'avis du SIVOS qui est tout de même impliqué dans le financement de cette action.
- Que tous les enfants ne soient pas associés.

Monsieur HIRARDOT indique qu'il a déjà assisté à des spectacles de cirques organisés par des enfants des écoles, et qu'il est tout à fait possible d'associer des enfants de maternelle.

Madame DECHAUD trouve que le projet cirque est vraiment passionnant et que les enfants en garderont des très bons souvenirs et qu'il serait dommage de ne pas soutenir ce projet. Et si les délégués syndicaux veulent faire part de leur mécontentement pourquoi pas accorder 300 € au lieu de 500 €.

Monsieur DELACOUR indique qu'il est anormal que les enseignants considèrent les choses acquises et normales.

Madame MONOT mets au vote

- Verser les 500 € à la coopérative pour le projet cirque

6 contre, 1 pour, 1 abstention

- Verser 300 € pour marquer son mécontentement mais soutenir le projet tout de même

5 contre, 1 pour, 2 abstentions

Délibération 2 : Recrutement.

Mme MONOT rappelle que deux contrats aidés arrivent à leur terme le 8 mars, celui d'un agent d'entretien et celui d'une ATSEM.

Pour l'agent d'entretien, Mme MONOT recrutera comme prévu une autre personne en contrat aidé.

Pour l'ATSEM, la situation est un peu plus délicate, du fait que le contrat s'arrête en cours d'année.

Lors de la dernière réunion Mme MONOT avait demandé et obtenu l'autorisation de recruter le nouvel agent en contrat aidé dès début février afin que les deux agents puissent travailler ensemble une quinzaine de jours, malgré les vacances scolaires, afin d'assurer un passage de relais.

Malheureusement, le recrutement à début février est compromis car nous sommes dans l'attente d'un nouveau décret sur les conditions d'attribution et de financement des contrats aidés.

Madame MONOT et le directeur de l'école souhaiteraient qu'il soit procédé à une embauche.

L'embauche d'une ATSEM titulaire à temps plein au lieu de deux ATSEM en contrat aidés représente tout de même un surcoût important.

Coût à raison de 35 h semaine : 2 116.69 € (salaires + charges)

coût des contrats aidés à 26 h : 699.04 € x 2 = 1398.08 €

soit un surcoût de 718.61 € par mois, soit 8623.32 € à l'année et ce pour 1 ATSEM au lieu de deux.

Mme MONOT met la proposition d'embauche d'une ATSEM à raison de 35 h semaine au vote

Contre : 6

Abstention : 2

Mme MONOT souhaite savoir si le conseil syndical l'autoriserait à recruter la personne qui est actuellement ATSEM en contrat aidé, sur la base d'un contrat de droit privé, sans prise en charge de l'état sur la période courant du 8 mars jusqu'à la fin de l'année scolaire, soit 4 mois, de manière à « recalculer » le contrat suivant sur une année scolaire classique.

Coût à raison de 26 h semaine : 1 572.41 € (salaires + charges) coût actuel en contrat aidés : 699.04 €

Surcoût : 3 493.48 € pour 4 mois

Contre : 6

abstentions : 3

Dans ce cas Mme MONOT souhaite embaucher l'ATSEM actuellement en contrat aidé durant un mois en tant que contractuelle, pour assurer le travail en binôme avec la nouvelle recrue en contrat aidé

Surcoût : 1572.41 €

Contre : 0

abstentions : 2

Départ de Monsieur DELACOUR.

Délibération 3 : repositionnement sur l'organisation des NAP

La dérogation pour le NAP le vendredi après-midi, et le PEDT sont arrivés à expiration, et il convient de se repositionner sur les choix pour les années à venir.

Mme DECHAUD indiquent que suite aux élections présidentielles, les NAP seront peut-être supprimés comme le suggèrent certains candidats.

Mme MONOT indique que c'est effectivement une possibilité, le problème étant qu'il n'y a aucune certitude quant à la situation à la date de la rentrée prochaine et qu'il convient donc de se positionner comme si les NAP étaient maintenus.

Le directeur de l'école maintient que pour les enfants, la mise en place d'horaires réguliers avec des NAP de ¾ d'heure tous les soirs seraient plus adaptés. Mme MONOT précise que si les NAP sont calés sur ce rythme, il s'agira d'un simple service de garderie car il sera impossible d'organiser des projets sur des créneaux horaires aussi restreints.

Le plus simple reste de maintenir à l'identique pour ne pas de nouveau devoir revoir entièrement l'organisation des NAP.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil syndical décide de repartir sur la même organisation, de solliciter une nouvelle dérogation pour le maintien des NAP le vendredi après-midi, et donc de rédiger un nouveau PEDT.

Questions diverses :

Mme MONOT indique qu'elle a été alertée sur des problèmes récurrents de températures inadaptées dans les salles de classe. Elle s'est rendue avec Mr VINEL dans les locaux pour vérifier la programmation du chauffage. A cette occasion il a été constaté qu'une partie des bâtiments n'est pas reliée au programmeur, ce qui veut dire que cette partie du bâtiment n'est pas soumise à la baisse automatique des températures du chauffage la nuit, ou durant les vacances. Le raccordement au programmeur devrait permettre au SIVOS de faire des économies d'électricité.

Mme MONOT propose de composer une commission travaux pour aller régulièrement visiter les locaux et constater les travaux à faire ou les améliorations à apporter ;

Se proposent :

Mr VINEL, Mr VADOT, Mr AUBERT, Mr BELORGEY étant absent, sera convoqué afin de pouvoir venir s'il le souhaite.

1^{ère} réunion le lundi 13/02 à 17 h 30, rendez-vous devant l'école.

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 18 h 30

MONOT Laurie	DELACOUR Sébastien	VINEL René	FAVIER Simone
DECHAUD Martine	VADOT Franck	LONJARET Jocelyne	AUBERT Benoit
HIRARDOT Dominique			